

Depuis la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), CAP Formations a renforcé son statut de guichet unique pour les élèves décrocheurs, afin d'accéder aux mesures de soutien en vue d'un retour en formation. Pour les mineurs, CAP Formations a élargi son offre et est désormais reconnu comme formation préqualifiante. Cet indicateur renseigne sur le taux de passage vers CAP Formations pour les jeunes ayant interrompu une formation et pour les mineurs dont la transition vers une formation du secondaire II s'avère difficile. Il s'agit ici de dénombrer, parmi les jeunes qui interrompent une formation à l'issue d'une année scolaire et en cours d'année (cf. indicateur 1) ou qui sont orientés directement vers CAP Formations en continuité de leur parcours, ceux qui se présentent à CAP Formations l'année suivante. On mesure ainsi l'adéquation de l'offre de soutien, sa visibilité et son ancrage dans le (ou autour du) système de formation.

Population de référence

Deux populations composent la référence de cet indicateur :

- les jeunes qui interrompent leur formation (897 jeunes pour l'année scolaire 2017-18). Il s'agit de jeunes en formation dans une filière du secondaire II durant au moins une partie de l'année scolaire de référence, domiciliés à Genève, sans diplôme de niveau secondaire II, âgés de moins de 25 ans, qui n'ont pas repris de formation connue l'année scolaire suivante (ruptures de formation intra- et interannuelles) ;
- les jeunes mineurs qui pouvaient difficilement se maintenir dans une filière de formation du secondaire II et qui ont été orientés vers le dispositif CAP Formations en continuité de leur parcours de formation (sans rupture formelle, administrativement enregistrée), ceci conformément à la mise en place progressive de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Ils représentent 258 jeunes pour l'année 2017-18.

Au total, la population de référence est composée de 1155 jeunes.

Les jeunes qui ont déclaré une mobilité (déménagement ou poursuite d'une formation ailleurs que dans le canton) ou un empêchement à poursuivre une formation (pour des raisons majeures de santé p. ex.) n'ont pas été pris en compte.

Il faut relever que dans le cas des interruptions de formation se déroulant entre deux années scolaires, les jeunes ayant atteint leur majorité n'informent pas nécessairement le DIP de leur mobilité. Les décrochages comptabilisés sont calculés sur l'ensemble des données connues (cf. sources). Comme ces dernières ne sont pas exhaustives, ce dénombrement est probablement imprécis. Les progrès en matière de monitoring des ruptures de formation pourraient, les prochaines années, réduire en partie ce problème.

On considère qu'un jeune est passé par CAP Formations dès lors que sa situation a été évaluée par un *Case Manager* (entretien d'entrée) et qu'il est inscrit dans la base de données, indépendamment des suites du processus (notamment que le jeune persévère dans ce dispositif ou non).

Un peu plus de 5 jeunes sur 10 sont passés par CAP Formations à la fin de l'année scolaire qui a suivi leur décrochage ou leur impossibilité de se maintenir dans une filière du secondaire II (l'année scolaire 2017-2018)

Cinquante-et-un pour-cent des jeunes qui ont prématurément interrompu leur formation durant l'année scolaire 2017-18 ou qui n'ont pas pu se maintenir dans le secondaire II se sont présentés à CAP Formations entre le début de l'année scolaire 2017 et le 31 juillet 2019 (années T et T+1). Ce taux est en légère augmentation par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, pour les décrocheurs de l'année précédente (2016-2017), c'est 56 jeunes de plus qui se sont dirigés vers CAP Formations deux ans après avoir interrompu prématurément leur formation, augmentant ainsi le taux de passage de 4% (de 47% à 51%) (Fig. 2.1).

2.1 Taux de passage par CAP Formations des jeunes décrocheurs, état de situation l'année qui suit le décrochage ainsi que les deux suivantes

Ensemble des interruptions durant l'année T (intra-annuelles) ou entre l'année T et l'année T+1 (interannuelles)	T+1			T+2			T+3		
	Date d'observation	Nb. passages par CAP Form. / total des décrocheurs	%	Date d'observation	Nb. passages par CAP Form. / total des décrocheurs	%	Date d'observation	Nb. passages par CAP Form. / total des décrocheurs	%
Année scolaire 2015-2016	31 juillet 2017	564 / 1308	43%	31 juillet 2018	632 / 1308	48%	31 juillet 2019	667 / 1308	51%
Année scolaire 2016-2017	31 juillet 2018	635 / 1358	47%	31 juillet 2019	691 / 1358	51%	31 juillet 2020		
Année scolaire 2017-2018	31 juillet 2019	585 / 1155*	51%	31 juillet 2021			31 juillet 2022		

Sources : SRED – nBDS / Casenet

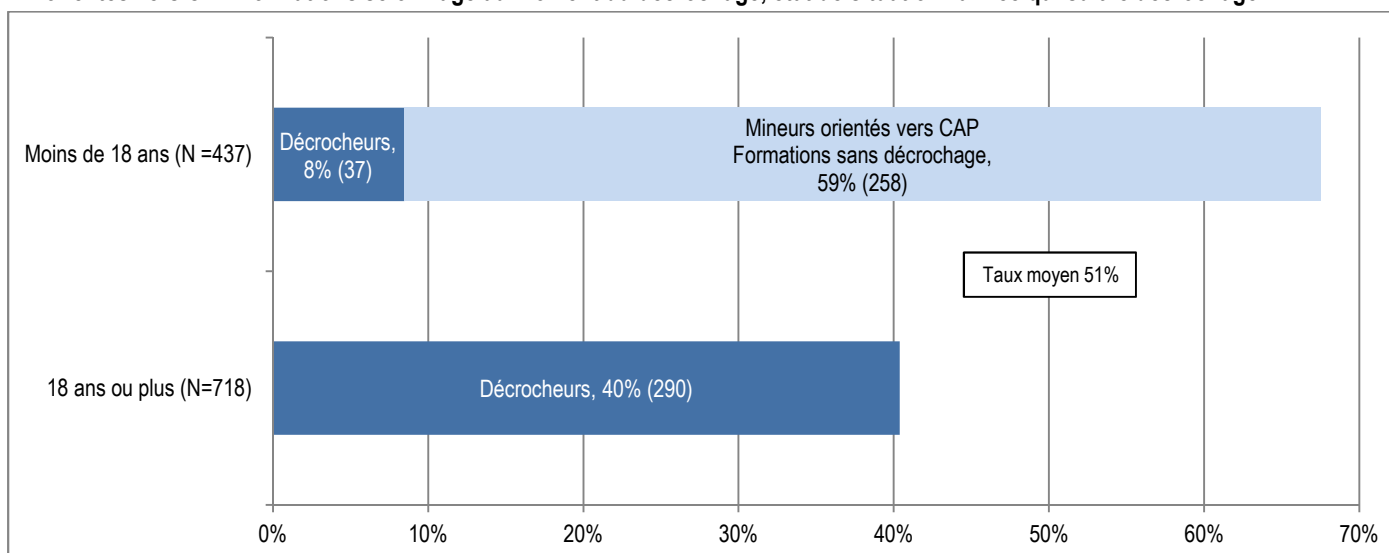
* En raison de la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, le taux de passage par CAP Formations évolue. Vont à CAP Formations des jeunes en décrochage (327 sur 897) et des jeunes mineurs qui, dans le cadre de la norme FO18, sont orientés vers CAP Formations sans passer par une désinscription de la formation (CAP Formations étant devenu une mesure de préqualification). Cela concerne 258 jeunes durant l'année 2017-2018, donc le calcul est $(327+258) / (897+258)$.

Avec un recul de trois années, les transitions vers CAP Formations apparaissent à la fois proportionnellement un peu plus nombreuses et un peu plus rapides. Pour les années à venir, la poursuite du déploiement de FO18, qui n'a été que partiel durant l'année 2017-18, devrait limiter drastiquement les interruptions de formation des mineurs. Pour ces derniers, la transition vers CAP Formations deviendra une orientation dans le cadre d'un parcours de préqualification, sans rupture formelle de formation. Aussi est-il probable que cet indicateur évolue pour correspondre à cette nouvelle réalité, tout en continuant à renseigner les orientations vers des structures de prévention des ruptures scolaires.

Les jeunes de moins de 18 ans rejoignent plus fréquemment le dispositif CAP Formations

Parmi l'ensemble des jeunes orientés vers CAP Formations avant un décrochage, les mineurs sont proportionnellement plus nombreux à fréquenter ce dispositif que les jeunes de 18 ans et plus : 8% d'entre eux ont formellement décroché avant leur passage vers CAP Formations, et 59% y sont arrivés sans avoir été formellement enregistrés comme jeunes en rupture. Pour les jeunes majeurs, le taux de transition vers CAP Formations est de 40%. En termes d'évolution, la mise en place de FO18 a augmenté la transition des mineurs vers CAP Formations (+11%, de 56% à 67%), qui représente une solution d'orientation pour éviter une rupture ; pour les jeunes ayant atteint leur majorité, ce taux est resté stable (Fig. 2.2).

2.2 Taux de passage par CAP Formations des décrocheurs de l'année scolaire 2017-18, ainsi que des jeunes mineurs directement orientés vers CAP Formations selon l'âge au moment du décrochage, état de situation l'année qui suit le décrochage



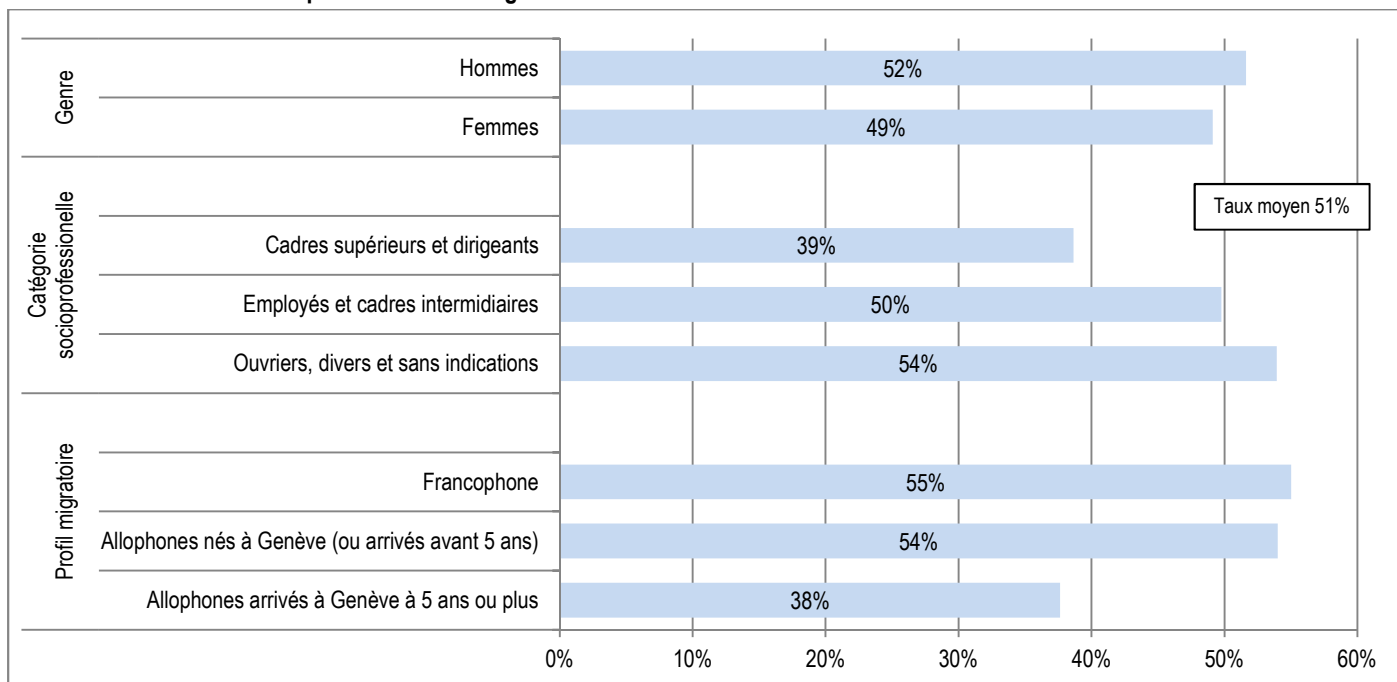
Sources : SRED – nBDS / Casenet

Cette différence selon l'âge peut être attribuée aux parcours de formation antérieurs. Les plus âgés ont, par hypothèse, déjà connu des aléas plus nombreux durant leur formation (interruptions, échecs et/ou réorientations), ce qui limite le nombre de ceux qui poursuivent dans cette voie (priviliégiant peut-être, à ce moment, une transition à l'emploi sans qualification certifiée). On peut y voir aussi une interaction avec la filière de formation interrompue (Fig. 2.3). En effet, les jeunes issus de formations préqualifiantes ou de l'ECG (filières qui comptent souvent des élèves jeunes) sont majoritairement orientés vers CAP Formations. On y voit enfin un des premiers effets de l'obligation de se former jusqu'à 18 ans, notamment l'intégration de CAP Formations dans l'ensemble des dispositifs de préqualification du système de formation.

C'est en quittant une structure de préqualification ou l'ECG que le passage par CAP Formations est le plus fréquent

Soixante-et-un pour-cent des jeunes qui quittent prématurément l'ECG et près des deux tiers de ceux qui décrochent durant ou juste après une structure de transition passent par CAP Formations. Concernant les jeunes qui interrompent une formation professionnelle (duale ou en école à plein temps), le taux se situe légèrement en dessous de la moyenne, alors qu'il est notablement plus bas pour les jeunes qui quittent le Collège ou une structure d'accueil.

2.3 Taux de passage par CAP Formations des décrocheurs de l'année scolaire 2017-18, selon la filière fréquentée, état de situation l'année qui suit le décrochage



Sources : SRED – nBDS / Casenet

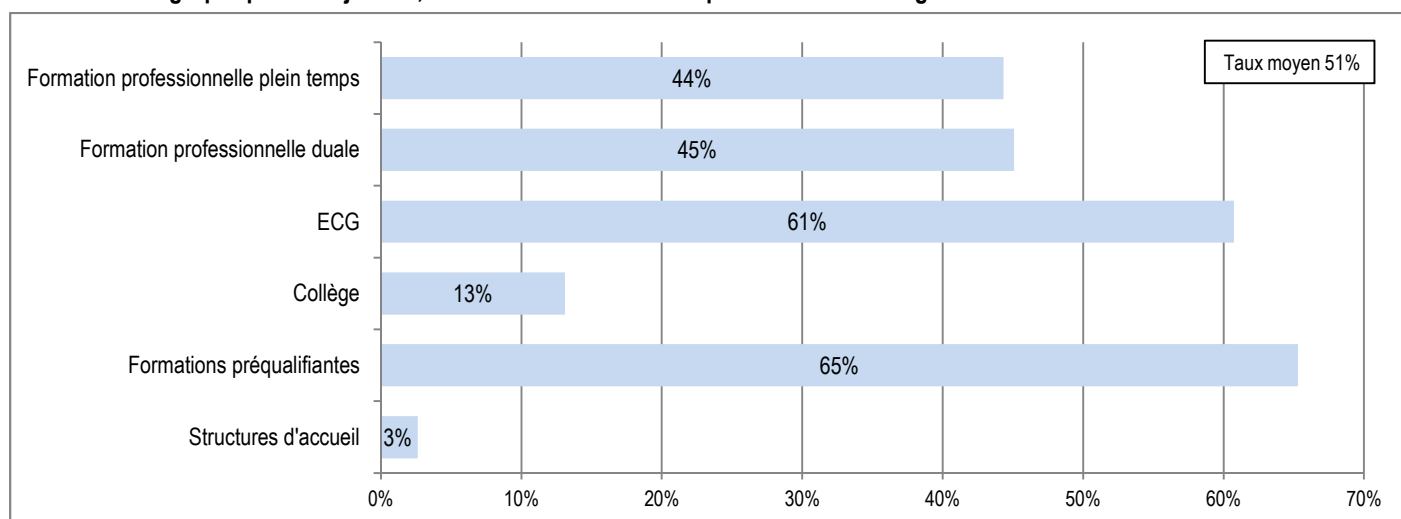
Par rapport à l'année précédente, l'articulation entre les filières de préqualification ou l'ECG d'une part et CAP Formations d'autre part se renforce. Ceci est probablement dû à la mise en place de FO18, qui concerne particulièrement ces deux filières comptant des élèves fragiles et jeunes. Le passage vers CAP Formations est resté assez constant et conforme à la moyenne pour les jeunes issus des formations professionnelles ; il est constant et faible pour ceux issus du Collège.

Le faible taux de passage à CAP Formations après une structure d'accueil pour les élèves migrants confirme ce qui avait déjà été constaté antérieurement, à savoir la difficulté pour CAP Formations à atteindre le public des jeunes migrants sans solution de formation après la période d'accueil. Par ailleurs, dans le cadre de FO18, ces structures d'accueil ont développé leur offre afin de répondre aux besoins des adolescents récemment arrivés à Genève (p. ex. classes d'orientation au sein de l'ACCES II). Le développement de cette offre spécifique limite par hypothèse le recours à CAP Formations, moins à même de leur apporter le soutien spécifique dont ils ont besoin.

Le profil social des jeunes qui passent par CAP Formations est assez conforme au public des décrocheurs et des jeunes en situation scolaire difficile

Les jeunes issus des milieux les plus favorisés sont moins nombreux à connaître des interruptions de leur formation, mais également moins nombreux à recourir à CAP Formations. Peut-être peuvent-ils davantage compter sur leurs ressources personnelles ou celles de leur entourage (réseaux, possibilités de formation alternative, etc.). Il est aussi possible que ces décrochages n'en soient en fait parfois pas (mobilité p. ex.) ; cette hypothèse ne peut toutefois pas être vérifiée faute de précisions sur le devenir de ces jeunes. Le profil migratoire confirme l'observation faite à propos des jeunes issus des classes d'accueil qui restent sans solution de formation (Fig. 2.4). CAP Formations peine à joindre les jeunes migrants qui sont pourtant proportionnellement assez nombreux à se retrouver dans des situations de formation difficiles. Enfin, concernant le genre, garçons et filles recourent de manière assez équivalente au dispositif CAP Formations.

2.4 Taux de passage par CAP Formations des décrocheurs de l'année scolaire 2017-18, selon les caractéristiques sociodémographiques des jeunes, état de situation l'année qui suit le décrochage



Sources : SRED – nBDS / Casenet

Pour en savoir plus

Définitions

CAP Formations est conçu comme un guichet unique destiné aux jeunes en décrochage dans le canton de Genève. Il s'adresse aux jeunes résidents ou aux jeunes dont les parents ont un lien fiscal avec le canton, sans certificat de niveau secondaire II, âgés de 15 à 25 ans et qui ont interrompu une formation de niveau secondaire II ou qui n'ont pas commencé de formation à l'issue de l'obligation scolaire.

CAP Formations propose une prise en charge selon le principe du suivi individualisé. Le dispositif dispense en outre des mesures de soutien et délègue d'autres mesures à des prestataires externes.

Dans le cadre de la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), CAP Formations a élargi son offre et reçoit également des jeunes mineurs en risque de décrochage avant une interruption de formation formelle. CAP Formations devient également, à cet égard, une possibilité de formation préqualifiante, prévue pour les jeunes en difficultés au secondaire II.

<http://www.citedesmetiers.ch/cdmt/Cite-des-metiers-du-Grand-Genève/Rupture-de-formation/CAP-Formations>

Sources

Les données sont extraites de la base de données scolaires du DIP (nBDS) et de la base de données Casenet, utilisée par CAP Formations.

Références bibliographiques

Rastoldo, F., Mouad, R. et Cecchini, A. (2016). *CAP Formations. Structure genevoise de case management pour un retour en formation professionnelle*. Genève : Service de la recherche en éducation.